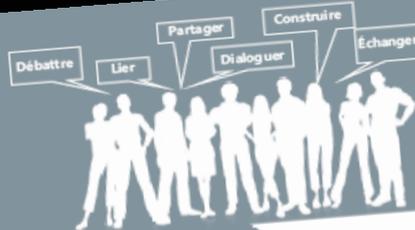


Rappel

**Syndicat Mixte du
BEAUJOLAIS**



FORUMS PARTICIPATIFS

**« Se développer à proximité d'une métropole européenne :
Quelle place pour le Pays Beaujolais, demain ? »**

A l'heure où le territoire se recompose, le Syndicat Mixte du Beaujolais* organise un débat largement ouvert pour échanger sur les différents scénarios de développement du territoire. 3 forums sont ainsi programmés pour débattre de nos atouts, de nos projets, de notre stratégie :

#1 Économie

Economie traditionnelle, résidentielle, numérique, ... :
Quelle équation pour doper l'économie du territoire ?

Mercredi 20 mars 2013, de 13h30 à 17h30 à la salle pluraliste à Lamure sur Azergues.

#2 Environnement

Défis énergétiques et environnementaux :
Le Pays Beaujolais dans la course ?

Mercredi 17 avril 2013, de 13h30 à 17h30 au Théâtre de Beaujeu.

#3 Aménagement

Ce que notre organisation spatiale révèle de nos choix :
Comment construire les solidarités et équilibres entre
les territoires de demain ?

Jeudi 30 mai 2013, de 8h30 à 12h30 à la Maison de l'Europe à Cublize.

* Le Syndicat Mixte du Beaujolais pilote la stratégie de développement du Pays Beaujolais. A ce titre, il porte le Schéma de Cohérence Territoriale (document de planification spatiale, de cadrage et de référence pour les communes et les intercommunalités). Par ailleurs, il élabore et anime différents programmes d'actions permettant de solliciter des financements pour le territoire (Région/CDDRA, Europe/leader, Etat/PER...). Il est également garant du bon fonctionnement du Conseil Local de Développement (CLD) et initiateur de la démarche Geopark.



Inscription préalable sur
<http://smb.pays-beaujolais.com>



Ayez le réflexe co-voiturage !





SOMMAIRE

COUVERTURE	1
AFFICHE FORUM - EDITO	2-3
FORUM ÉCONOMIE	4-5
FORUM ENVIRONNEMENT	6-7
FORUM AMENAGEMENT	8-9
FORUM GEOPARK	10 -11
SYNTHESE	12

Des forums pour préparer l'avenir ...

Dans un contexte de recomposition territoriale et à quelques mois d'une échéance électorale locale importante, le territoire doit s'interroger et se positionner par rapport à un certain nombre d'enjeux relevant des compétences du Syndicat Mixte du Beaujolais.

Le SCoT, tout d'abord, qui doit être rendu compatible avec la loi ENE plus connue sous le vocable de Grenelle 2. En prévision un document d'aménagement commercial a été élaboré et des schémas de référence sont à préparer afin d'adapter le document général à quelques spécificités locales au travers de zooms ciblés.

Le Contrat de Développement Durable de Rhône-Alpes arrive à mi-parcours début 2014, une première évaluation doit être envisagée avec à la clé la possibilité de réaffecter des crédits disponibles et l'opportunité d'établir un avenant qui devra être discuté avec la Région. Il s'agit de coller au mieux aux aspirations du territoire.

A l'ouest de notre territoire, le Beaujolais Vert termine son programme Leader et nous devons nous mettre en situation pour solliciter la programmation européenne suivante.

Enfin, Geopark, nouveau challenge pour le Beaujolais, qui brigue une labellisation à l'horizon 2015. Reconnu par l'UNESCO, ce label sera un atout supplémentaire, une reconnaissance prisée s'appuyant sur la géologie et toutes les activités qui en découlent...

Pour donner de la consistance à tous ces thèmes et les partager, quoi de plus naturel que d'aller à la rencontre des acteurs du territoire. Voilà pourquoi nous nous sommes retrouvés à quatre reprises au premier semestre 2013 afin d'échanger au sein de forums territoriaux.

Un grand merci à tous ceux qui ont pu participer. Vous découvrirez à la lecture de ce document de synthèse les points forts de ces échanges qui vont nourrir les travaux à venir.

Daniel PACCOUD

Président du Syndicat Mixte du Beaujolais

Les forums en quelques mots :

- Des lieux diversifiés et adaptés
- Une prise de parole satisfaisante
- Une bonne diversité de participants
- Un taux de participation globalement élevé pour ce type d'exercice
- Des contributions à valeur ajoutée s'appuyant sur des exemples locaux
- Geopark, un fil rouge pour l'ensemble des forums

9 = 1
% + €8
5 4

Les forums en chiffres :

- Près de 300 personnes, dont :
- 44% de représentants (élus et agents) de collectivités locales
 - 19% de représentants d'institutions (Etat, consulaires...)
 - 20% de membres d'associations
 - 17% d'autres personnes

Quelle équation pour doper l'économie du territoire ?... Deux attentes principales ont été largement exprimées par les participants du forum : améliorer la coopération entre les acteurs du territoire pour être visible et lisible, d'une part, et poursuivre l'accompagnement des filières, des entreprises et des individus pour fortifier l'économie locale, d'autre part.

Améliorer la coopération entre les acteurs économiques pour être lisible et visible

Un besoin de coopération interne et externe pour réussir le développement économique

En 2007, une étude réalisée par le cabinet Katalyse émettait une préconisation de taille : **mettre en place une gouvernance économique** bien plus explicite à l'échelle du Syndicat Mixte du Beaujolais, notamment en ce qui concerne la gestion des zones d'activités d'intérêt métropolitain.

Depuis, malgré les tentatives (ateliers territoriaux, réalisation d'un Document d'Aménagement Commercial...), le Syndicat Mixte n'a pas su s'imposer sur la question économique. Il est vrai que les intercommunalités ont très inégalement investi cette compétence, et que, toutes n'ont pas su percevoir la **plus-value d'une action collective**.

Pourtant, les attentes exprimées lors des forums sont fortes, car c'est bien à l'échelle du Pays Beaujolais que le territoire a une carte à jouer en matière de positionnement et d'attractivité économique, notamment vis-à-vis de la métropole Lyonnaise.

Le Pays Beaujolais souffre donc d'un syndrome très répandu au sein des « territoires de projet » souvent dotés d'une forte identité mais disposant en contrepartie d'une force de frappe limitée car privés de compétences réelles...

Alors, faut-il organiser à l'échelle du Pays Beaujolais une véritable gouvernance économique ? **Quels outils mettre en place pour passer de l'intention à l'action ?** Enfin, la recomposition intercommunale doit-elle remettre ce chantier à plus tard, au risque de laisser le Beaujolais en marge de coopérations métropolitaines qui s'affirment ? Ou au contraire, une gouvernance renforcée ne pourrait-elle pas accompagner ingénieusement la montée en puissance des nouvelles intercommunalités ?

Ces questions restent posées aux élus actuels et futurs du territoire ainsi qu'à l'ensemble de leurs partenaires.

Pistes d'actions prioritaires :

- Jouer collectif en matière d'offre, de communication...
- Soutenir et développer les réseaux locaux, les partages d'expérience, les clubs d'entrepreneurs...
- Mettre en place un rapport organisé à la métropole Lyonnaise et au département.

Un marketing territorial adapté et moteur

Le constat reste le même, ce territoire dont le potentiel ne fait pas débat, reste mal identifié. A la question de la gouvernance succède donc celle du positionnement économique et du marketing territorial...

Pistes d'actions prioritaires :

- Identifier une structure porteuse du marketing territorial
- Affirmer un positionnement économique dans son ensemble et de chacune de ses composantes
- S'appuyer sur la dualité urbain-rural pour développer l'attractivité du territoire
- S'appuyer sur Geopark pour développer la visibilité et la notoriété du territoire

Témoignage

Philippe PRUDHOMME, Directeur du Pôle Métropolitain (PM)

« Dans un monde de plus en plus mobile, les pratiques des habitants et des entreprises imposent le fait métropolitain. Le phénomène de métropolisation a des effets en matière de déplacements, de résidentialisation ou encore de positionnement de l'activité économique qui nécessitent d'être analysés aux bonnes échelles, qui peuvent d'ailleurs être variables. La création du pôle métropolitain a permis, d'une façon totalement volontaire, de bâtir une gouvernance sur ces sujets métropolitains. Une feuille de route a été établie sur 4 domaines d'intervention : Le développement économique, l'innovation, l'enseignement supérieur et la recherche ; La mobilité et les déplacements ; l'aménagement et la planification du territoire ; La culture, les loisirs et le tourisme. »

« Les statuts du PM ouvrent la possibilité à d'autres EPCI d'entrer dans cette gouvernance originale. Aujourd'hui, plusieurs territoires s'interrogent sur une possible adhésion, tels que les agglomérations de Roanne ou de Bourg-en-Bresse. Il y a aussi les territoires qui ne font pas partie du pôle mais qui sont identifiés comme des territoires à enjeux métropolitains et avec qui le PM collabore tel que la plaine Saint-Exupéry ... »

« Le Pays Beaujolais est pleinement ancré dans la réalité métropolitaine, en témoigne l'intensité des trajets domicile-travail vers Lyon ou encore la « métropolisation » de certains emplois sur ce territoire. Pour l'instant, il n'y a pas de rapprochement particulier avec le Beaujolais ou l'agglomération de Villefranche avec le PM.

Au-delà de son réel potentiel touristique, le Beaujolais constitue un espace qui pourrait compter encore plus dans la dynamique métropolitaine. J'observe que ce territoire vit une transformation en profondeur qui véhicule des signaux plutôt positifs en matière de réorganisation territoriale. Cette réorganisation, mais aussi les effets de l'arrivée de l'A89, par exemple, qui se traduit déjà par des changements urbains et économiques sur Tarare, devraient permettre une vision accrue des enjeux métropolitains par les acteurs de ce territoire. De même l'agglomération caladoise par sa situation géographique dispose d'atouts intéressants pour le développement de la métropole lyonnaise dont elle doit bénéficier pleinement. »



Economie

Quelle équation pour doper l'économie du territoire ?

Poursuivre l'accompagnement des filières, entreprises et individus pour fortifier l'économie locale

Un besoin d'innovation, notamment dans les secteurs traditionnels

La part de l'économie productive en Pays Beaujolais est encore significative. Mais les secteurs dits « traditionnels » tels que l'agriculture, l'industrie textile ou encore la métallurgie connaissent des mutations importantes et nécessaires.

Pour accompagner ses mutations par l'innovation technologique et/ou organisationnelle, l'ensemble des partenaires économiques s'investissent : déploiement du plan PME, mise en place d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Agricoles, création du Cluster Beaujolais... Les entreprises du Beaujolais ne sont pas en reste et peuvent bénéficier d'appuis extérieurs. Reste certainement à mieux raccorder nos entreprises aux Clusters et pôles de compétitivités rhônalpin... et à convertir les secteurs les plus fragilisés, comme la filière bois, à des pratiques plus collaboratives.

Pistes d'actions prioritaires :

- Accompagner la recherche et le développement dans les entreprises
- Se positionner sur le secteur de l'économie verte et de la transition énergétique
- Adapter les compétences

Témoignage

Eric MALATRAY, Directeur du Beaujolais Vert

« Le défi de la transition énergétique pour le Pays Beaujolais est d'enclencher une mutation économique ainsi qu'une réflexion majeure sur les changements de comportement. Nous pouvons tirer partie de l'économie verte et de la transition énergétique plus que d'autres territoires. C'est même l'opportunité de valoriser les ressources du Pays Beaujolais et de produire localement au plus près des consommations, selon un mix énergétique basé sur les potentialités du territoire (agriculture, forêt etc.).

C'est une possibilité réelle de stimuler et de relocaliser l'économie et les emplois, en travaillant sur la structuration des filières énergie renouvelable (bois énergie, méthanisation, solaire thermique) et sur l'efficacité énergétique. Le territoire s'attache également à développer les circuits courts, l'économie sociale et solidaire, à mettre en place une véritable politique d'intermodalité des transports sur le Pays Beaujolais.



L'économie résidentielle, un levier pour le développement du Beaujolais

Le concept d'économie « de proximité » s'intéresse à l'ensemble des activités qui répondent aux besoins des populations en présence sur un territoire. Ce concept permet de mieux identifier le potentiel résidentiel d'un territoire et les enjeux qui en découlent : attractivité, lutte contre l'évasion commerciale, développement des circuits courts...

On a souvent perçu durant ce forum une impression de décalage, voire de déconnexion entre ceux qui font l'économie de proximité et ceux qui produisent les documents d'urbanisme. La question des délais administratifs a bien sûr été posée, trop longs par rapport aux logiques économiques... Mais il faut aussi noter la contradiction apparente entre la **nécessité de planifier les projets** (Etat, Scot, collectivités) et le besoin de réactivité pour le monde économique, encore plus à l'échelle de l'économie de proximité, qui s'inscrit dans des écosystèmes locaux parfois subtils.

Le forum a mis autour de la table des acteurs qui n'ont pas l'habitude de se rencontrer et qui ont montré beaucoup d'intérêt à travailler sur ce concept, qui permet de renouveler les pratiques et les représentations. L'expérience du Beaujolais Vert et de sa politique d'accueil a souvent été citée en exemple. Elle montre qu'au-delà de la stratégie globale, il est nécessaire de **travailler certaines questions au niveau local** (Villages d'accueil, comités locaux d'installation).

Pistes d'actions prioritaires :

- Prendre conscience de la place de l'économie résidentielle dans l'économie locale
- Développer les circuits courts
- Soutenir le commerce et l'artisanat en milieu rural
- Considérer l'économie de proximité dans les documents et les politiques d'aménagement

Témoignage

Virginie VIRIEU, Chambre de Métiers et d'Artisanat

« La CMA déplore régulièrement le manque de concertation préalable à l'élaboration des documents d'urbanisme ou aux opérations d'aménagement. De fait, on oublie bien souvent d'intégrer les caractéristiques propres aux activités artisanales (taille des lots et bâtiments, hauteurs de plafonds, prise en compte de nuisances...). En contrepartie, beaucoup d'artisans ignorent l'obligation de conformer leur projet d'installation aux documents locaux d'urbanisme. On est donc face à des mondes qui s'ignorent et qui manquent malheureusement d'occasions de dialogue...

Par ailleurs, il ne faut pas oublier la problématique de la reprise d'activité. En matière d'artisanat, il y a un réel besoin d'accompagner les cédants pour qui la transmission n'est pas une évidence... Toutes ces problématiques relèvent bien d'une stratégie de territoire en matière d'économie de proximité qui semble se dessiner en Beaujolais avec la mise en place de ces forums participatifs.

À l'heure où **les préoccupations environnementales sont au cœur de toutes les stratégies territoriales** où en est le Pays Beaujolais face à ces enjeux ? Quelles solutions s'offrent au territoire pour se développer dans et avec son environnement ? Les thèmes évoqués par la grande diversité des acteurs présents lors du forum environnement sont certainement une partie de la réponse à ces questions.

Un projet moteur pour concilier développement et valorisation de l'environnement

Observer et accompagner

la transformation des paysages

L'importance du paysage fait consensus sur le territoire. Habitants et élus partagent une volonté forte de préserver cette richesse.

L'influence de la pression foncière ainsi que des phénomènes, tels que la crise viticole, mettent pourtant à mal cette vitrine du territoire.

Aujourd'hui de nombreux acteurs, notamment économiques, souhaitent s'emparer de la valeur des paysages du Beaujolais pour mettre en avant ce territoire et ses richesses. Il est donc nécessaire de les soutenir autant sur le plan réglementaire que de leurs projets.

Cet engagement en faveur du paysage sera d'autant plus important qu'il correspond à la volonté du territoire de se doter d'une identité forte (marque territoriale, démarche Geopark,...).

Pistes d'actions prioritaires :

- Coordonner les réflexions et les actions déjà engagées.
- Traiter l'impact des mutations des espaces naturels et agricoles sur les paysages.
- Intégrer le paysage dans les réflexions sur le patrimoine bâti et les nouvelles constructions....



Témoignage

De **François ROTH, Directeur de l'Union des Vignerons du Beaujolais (UVB)**, sur paysages et valorisation économique

« La valeur d'un vin de terroir ne tient pas uniquement à sa qualité gustative mais à ses valeurs idéelles. Ainsi pour se positionner parmi les grands vins de terroir, le Beaujolais possède un atout majeur, ses paysages qui le placent parmi les plus beaux vignobles du monde. Il s'agit pour l'Union des Vignerons du Beaujolais de participer à cette prise de conscience par les vignerons eux-mêmes. Ainsi par leurs pratiques culturelles et commerciales, chacun d'entre eux pourra affirmer la dimension paysagère du vignoble sous toutes ses formes : foncière, environnementale, esthétique, touristique, marketing... »



Valoriser les ressources naturelles et patrimoniales

Les habitants du Beaujolais savent qu'ils possèdent des ressources nombreuses et diverses. Les participants du forum ont cependant souvent souligné que la préservation et/ou la valorisation de ces richesses pouvaient être améliorées. Il existe donc un décalage entre la conscience qu'a le territoire de sa valeur et ce qui est effectivement mis en œuvre pour utiliser de manière durable ces ressources.

Plusieurs projets sont en train d'émerger pour aller en ce sens et l'enjeu à venir pour les acteurs du territoire est de se réunir pour mener à bien ces initiatives : la démarche Geopark, l'émergence de la Charte forestière, la Charte de Fontevraud, ...

Pistes d'actions prioritaires :

- Valoriser la biodiversité comme une richesse du territoire
- Informer et sensibiliser sur la qualité et de la disponibilité de la ressource en eau
- Favoriser l'utilisation des ressources locales et durables...

Témoignage

De **Hélène LE BACQUER, animatrice de Fibois Rhône et Olivier CHOMER, responsable du CRPF**, sur les enjeux pour la valorisation des ressources naturelles du territoire, au travers de l'exemple de la forêt :

« 30% du Pays beaujolais sont boisés et 95% de ces surfaces forestières appartiennent à plus de 20 000 propriétaires privés qui approvisionnent 18 scieries locales.

Des enjeux forts par conséquent, notamment dans le Beaujolais vert : production de bois (Douglas, sapin...), maintien d'une activité rurale et forestière (sylviculture, exploitation, transformation), source de biodiversité, cadre d'activités ludiques.

Mais cette forêt doit être guidée pour remplir toutes ces fonctions, ce qui nécessite des politiques volontaristes : sensibilisation à la gestion, regroupement, amélioration des pistes forestières, soutien aux exploitants et scieurs, développement de l'utilisation des bois locaux, communication auprès des citoyens... »

Environnement

Le Pays Beaujolais dans la course ?

Le Beaujolais, un territoire à énergie verte

Une transition énergétique au cœur de la stratégie de développement

Ces dernières années ont été marquées par la prise de conscience publique de l'importance des énergies renouvelables dans le cadre du développement local. Les discussions du forum ont été le reflet de cette importance grandissante. Il est désormais indispensable d'intégrer l'efficacité énergétique dans tous les projets du territoire.

Le Beaujolais Vert en s'inscrivant dans une démarche de territoire à énergie positive (TEPOS) montre la voie au reste du territoire, le défi à venir sera de prendre le train en marche et de se donner les moyens de réussir cette transition.

Pistes d'actions prioritaires :

- ➔ Mettre en place des services, des politiques publiques territoriales de développement durable et de lutte contre le changement climatique.
- ➔ Accompagner une réhabilitation performante des bâtiments.
- ➔ Lutter contre la précarité énergétique des ménages, investir dans les ressources locales.
- ➔ Mettre en œuvre au sein des collectivités des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement et aux impacts de nos modes de vie actuels.



Témoignage

De Eric MALATRAY, animateur Leader et directeur du Beaujolais Vert, sur le positionnement énergétique exemplaire du Beaujolais Vert et le déploiement de cette dynamique territoriale au reste du Pays Beaujolais ?.

« Le Beaujolais Vert se positionne aujourd'hui comme un territoire exemplaire en matière de transition énergétique grâce à de nombreux outils, qui n'existerait pas sans le Pays Beaujolais :

- *un programme européen Leader dont l'objectif est de faire du Beaujolais Vert un éco-territoire en 2015 (axé sur la maîtrise de l'énergie et le renforcement des savoir-faire locaux).*
- *un plan climat énergie territorial inscrit dès la candidature du programme Leader, agissant au plus près du terrain et permettant de créer un réseau d'acteurs et d'expérimentations.*

Grâce à ces deux principaux outils, une réelle dynamique a pu être mise en place en matière de maîtrise de l'énergie, d'énergies renouvelables et leur prise en compte dans de nombreux domaines.



Rendre indissociable la valorisation économique et environnementale du territoire

Suite à l'inventaire des dispositifs et des acteurs existants sur le territoire, le forum environnement a permis de faire le point sur les actions prioritaires à mener dans le cadre de la valorisation économique des ressources naturelles du territoire.

Pistes d'actions prioritaires :

- ➔ Accompagner l'intégration des problématiques environnementales et paysagères au stade de la conception des projets de développement.
- ➔ Confirmer la volonté de gestion de la forêt à l'échelle du territoire en prenant en compte la diversité des usages.
- ➔ Mettre en compatibilité des exploitations agricoles avec les enjeux environnementaux.

Suite au Grenelle 2, les Plans Climat Energie Territoriaux sont obligatoires pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants

D'après le diagnostic énergies et gaz à effets de serre du conseil général, le Beaujolais est le territoire le plus vulnérable du Rhône face à l'augmentation du prix des énergies fossiles.

Le Syndicat Mixte du Beaujolais porte le programme Leader, le CDDRA, le CLD et le SCoT, autant d'outils permettant d'alimenter cette dynamique sur l'ensemble du Pays Beaujolais ; au sein duquel le Beaujolais Vert, est considéré comme un laboratoire.

Par ailleurs, le Contrat de Développement Durable de la Région Rhône-Alpes (CDDRA) du Pays Beaujolais dédie des fiches action à la maîtrise des besoins énergétiques, favorisant les ressources locales et durables ; ainsi qu'un habitat moins consommateur d'espace et adapté aux enjeux sociaux, énergétiques, techniques et aide à la promotion de l'inter-modalité et de la mobilité douce.

Cette dynamique et les 3 années d'expériences, d'actions et de mise en réseau ont permis au Beaujolais Vert de s'engager dans une nouvelle ambition: être un territoire à énergie positive en 2050.

Cinq années après l'approbation du SCoT, le forum aménagement qui s'est tenu au printemps 2013 a illustré le fait que la majorité des problématiques qui ont sous-tendu l'élaboration du projet sont encore d'actualité aujourd'hui. Cependant malgré leur prégnance sur le territoire ce forum n'a connu qu'une participation limitée.

La **nécessité réaffirmée d'asseoir une gouvernance à l'échelle du "pays"**, ne se traduit dans les faits que par le dialogue qui permet à chaque territoire d'exposer sa stratégie sans pourtant réussir à trouver le dénominateur commun. Ce contexte rend le projet de territoire du beaujolais difficilement lisible face aux stratégies métropolitaine et départementale avec lesquelles il doit composer.

Des projets d'aménagement co-construits et concertés

Les nouvelles échelles :

Penser mener l'aménagement à des échelles élargies

- Conduire des réflexions stratégiques concertées pour co-construire les projets de territoire...

Aujourd'hui, chaque territoire élabore sa stratégie de développement en fonction de sa volonté et de ses capacités financières à investir, seule, recherchant ici ou là les financements les plus adéquats. Le dialogue avec les territoires voisins, s'il existe, se traduit par un échange trop succinct qui n'aboutit que rarement à des co-constructions ou coréalisations.



- Élaborer des PLUi ou, à défaut, co-construire le projet (PADD) en intégrant les territoires riverains

La volonté de se saisir de la possibilité d'élaborer un projet de développement par le biais d'un document d'urbanisme intercommunal est limitée. Elle sous-tend, en effet, pour beaucoup une perte d'autonomie pour les communes. Les intercommunalités dotées d'un PLUi relativisent cependant ce point de vue, tout en soulignant le temps important pour faire émerger une réelle gouvernance intercommunale en matière d'aménagement et d'urbanisme. Par ailleurs, on note qu'il n'a pas été évoqué que le SCoT du Beaujolais recommande la mise en œuvre de PLUi pour stimuler le dialogue entre les communes. La seule expérience menée est celle du PADD "partagé" pour la polarité de Tarare, mais les avis restent très mitigés.

- Prendre en compte les problématiques de mobilité dans les projets d'aménagement

Même si une attention particulière est apportée aux déplacements en mode doux, cette notion est souvent traitée de manière trop superficielle dans les documents d'urbanisme locaux. Cela ressort pourtant comme une priorité pour de nombreux participants qui insistent par ailleurs sur la nécessité de pédagogie et d'éducation afin que les citoyens évoluent dans leurs habitudes de déplacement.



Développer une politique de pédagogie

auprès des habitants et des élus

La pédagogie est un des éléments fondamentaux de la réussite d'un document d'urbanisme. Même si les maires sont rompus à l'exercice, les commissions locales d'élus doivent elles aussi s'approprier les évolutions législatives et réglementaires en matière d'urbanisme. L'énorme différence qui sépare le POS du PLU implique une évolution culturelle forte.

La définition du projet d'aménagement pour une commune ou une intercommunalité est une opération complexe. Elle implique l'articulation entre des réalités réglementaires et locales où cohabitent aménagement, droit des sols, prise en compte de l'environnement (naturel, agricole, économique, humain) et la mise en cohérence de politiques étatiques, régionales, départementales souvent méconnues et parfois difficilement applicable localement.

Existe-il un seul mode de mise en place de cette pédagogie ? Au vu des débats plusieurs pistes doivent être abordées, destinées en priorité aux élus et aux commissions municipales en charge de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux. Est-ce sous forme de plaquettes, de séances de formation ? Les débats n'ont pas permis de le définir, ni d'identifier le maître d'ouvrage comme le maître d'œuvre.

Il semble que les participants souhaitent pouvoir disposer d'outils adaptés à chaque configuration à chaque situation.

Pistes d'actions prioritaires :

- Élaborer des documents de communication traitant de la thématique de l'aménagement
- Organiser des réunions d'information à destination des élus et des citoyens
- Mettre en œuvre de formations à destination des élus

Aménagement

Comment construire les solidarités et équilibres entre les territoires ?

Mieux accompagner les projets pour mieux aménager

Disposer de moyens techniques et financiers

- Introniser des interlocuteurs référents à l'échelle du territoire

Pour les participants la mise en place de référents territoriaux semble importante pour comprendre et faire comprendre les enjeux multiples qui se jouent sur les territoires. Cela permettrait de réduire le fossé entre "initiés et non initiés". Cependant même si leur profil et leur rôle n'ont été que trop peu abordé il est pourtant ressorti que le conseil en matière de financement de projet pourrait être précieux (quelles subventions, qui, comment).

- Accompagner les collectivités qui le souhaitent dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme et de planification

Cette mission, le syndicat mixte du Beaujolais l'assume, la revendique et la pratique déjà. Cependant, ce dernier est plus souvent perçu comme un "empêcheur d'urbaniser" plutôt qu'un facilitateur proposant un appui technique pour réaliser ces documents.



- Création de dispositifs d'aide à la réhabilitation des "friches" économiques et résidentielles

La méconnaissance des outils, la définition du projet, sa gestion dans le temps face à la temporalité d'action des opérateurs fonciers tel qu'EPORA, le manque d'ingénierie des intercommunalités et des communes, la gestion de l'imbrication des échelles sont autant de problématiques et de freins évoqués par les participants pour conduire leur projets. Ce faisceau de besoins œuvrerait pour l'existence d'un interlocuteur capable d'apporter des réponses rapides et fiables pour réaménager des quartiers d'habitat ou d'activités cependant le format court des ateliers n'a malheureusement pas permis de plus approfondir la question.

- Mise en œuvre d'appels à projets d'aménagement et Co-conception public / privé des projets d'aménagement

Les participants bien que n'ayant pas connaissance d'expérience de ce type conduites sur le territoire s'accordent pour leur reconnaître un fort intérêt à la fois pour l'émergence d'idées nouvelles tout comme pour trouver des moyens de financer certains projets.



Maitriser la temporalité des projets d'aménagement

Le document d'urbanisme doit être élaboré dans un temps concis. 24 à 30 mois semblent être optimaux (hors changement de réglementation). Certaines étapes doivent être plus concertées avec les citoyens, d'autres plus fermées. Il faut cependant associer le plus souvent les collectivités voisines et prendre en compte leurs projets de territoire. L'articulation du calendrier communal avec celui des voisins est aussi un facteur de réussite et de qualité du projet.

La mise en cohérence du rythme des projets locaux avec les grands projets d'aménagement de l'aire urbaine lyonnaise

Cet élément est revenu très souvent dans les propos des participants. Les écueils sont aussi très vite apparus, comme les délais de réalisations de projets d'équipements ou d'infrastructures.

Pistes d'actions prioritaires :

- Se donner un rythme dans l'élaboration des documents d'urbanisme par un calendrier adapté
- Concertation de calendrier avec les collectivités en interne et externe

Témoignage

Jean FREBAULT, Président du CLD du Grand Lyon.

Au sujet de l'organisation multipolaire du pôle métropolitain :

« Il y a non seulement des différences de taille, mais aussi d'identité, et chaque territoire a sa propre histoire dans la construction du dialogue inter-territorial. » « Il faut du temps pour s'approprier la complexité des différentes échelles territoriales. Nous devons être attentifs à ces décalages, proposer des projets conçus de telle sorte qu'ils puissent susciter l'adhésion des différents territoires et que les citoyens s'y retrouvent. Le principe de subsidiarité doit permettre que les projets métropolitains apportent une valeur ajoutée à chacun des territoires. Il doit y avoir un partage équilibré des initiatives et responsabilités, et une pédagogie prenant en compte ces différences. »

Comment concilier préservation des identités et promotion d'une identité commune ?

« Le territoire métropolitain, éclaté entre plusieurs départements, a besoin à la fois de mettre en avant sa diversité mais aussi trouver des repères, des emblèmes, des événements, des lieux qui pourraient symboliser cette identité. Nous [Conseil de Développement du Grand Lyon] avons commencé à y réfléchir et attiré l'attention des élus pour que les citoyens s'y retrouvent dans cette métropole. Certains d'entre eux ont déjà des pratiques métropolitaines comme par exemple les nombreuses personnes qui prennent tous les jours le TER (...) »

Extraits de « Rhône-Alpes Méditerranée » n°14 de Juin 2013

Le forum Geopark du 28 février 2013 a lancé officiellement auprès des acteurs locaux la démarche Geopark du Pays Beaujolais. Organisé en 4 ateliers selon un découpage territorial, le forum a déterminé des grands axes de travail à venir. L'analyse des données et la réflexion entamée par le Syndicat Mixte du Beaujolais à la suite de ce forum a dégagé certains grands enjeux pour la démarche, qui constituent la base de cette synthèse. Le partage des connaissances qui a débuté lors de cette première rencontre a permis d'initier un recensement participatif, qui se fait via une plateforme Internet.

Révéler, connaître et activer nos ressources territoriales

Un besoin de partage des connaissances

Le partage des connaissances sous forme d'ateliers lors du forum a permis d'identifier les sites potentiels qui pourraient intégrer la démarche Geopark en Beaujolais. Les échanges ont également permis de connaître et de faire se rencontrer les acteurs du territoire. A cette occasion, de nouvelles thématiques ont été soulignées. La connaissance du territoire par ses habitants est importante, puisqu'elle permet une prise de conscience du potentiel et des richesses, souvent nécessaire à la valorisation.

On observe une mise en avant de deux types de sites et actions :

- les sites naturels et les ressources naturelles, exploitées ou non ;
- les sites patrimoniaux et historiques.

Ces deux volets sont réunis dans les lectures paysagères : le paysage prend une dimension particulièrement importante dans le Beaujolais. Il pourrait d'ailleurs être intéressant de mettre à profit les nombreux points de panorama du territoire pour faire le lien entre différents sites.

Tous les participants semblent partager l'idée que les habitants du territoire en sont les véritables ambassadeurs, et qu'il faut donc élargir la connaissance partagée du territoire pour mieux accueillir les visiteurs. Un système formalisé d'ambassadeurs et la formation de guides de pays pourraient permettre une bonne communication sur le projet et le territoire.

Ce qui caractérise le Beaujolais, c'est sa multitude d'objets d'intérêts à valoriser et non un élément phare. Pour autant, tout ne peut être pris en compte, il faut donc prioriser et mettre en réseau les lieux et sites « satellites », en gardant à l'esprit que la démarche Geopark doit aboutir à un label d'un niveau international.



Participez vous aussi au recensement des sites potentiels !



<http://geopark.pays-beaujolais.com>



La nécessité de structurer l'action

Les participants au forum ont souligné l'importance de la mise en place de mesures de protection et de gestion des sites qui permettra leur mise en valeur et en scène. Ils parlent également de la gouvernance du projet : les problèmes de calendrier et de périmètre sont abordés : peut-on intégrer des sites voisins ? Si oui, comment ? Depuis le forum, plusieurs groupes de travail ont été mis en places pour réfléchir et traiter ces questions.

Le rôle des groupes de travail :

Le groupe de travail scientifique :

- ➔ Rédaction de la partie scientifique du dossier UNESCO
- ➔ Expertise scientifique sur les géosites potentiels

Le groupe de travail « Géosites » :

- ➔ Elaboration d'une grille de lecture ou de « recevabilité » qui permettra de hiérarchiser et prioriser les sites recensés (site principal, satellite à mettre en réseau, etc.)
- ➔ Validation de la liste définitive des géosites du dossier.
- ➔ Pour chaque site défini, élaboration d'un plan de gestion pour atteindre les critères qualitatifs de l'UNESCO.
- ➔ S'assurer de la cohérence entre les actions sur les différents sites.

Le groupe de travail « Communication, partenariats, lobbying » :

- ➔ Définition de la ligne de conduite de la candidature.
- ➔ Contacts avec le réseau international.
- ➔ Création et utilisation d'une charte graphique.
- ➔ Formalisation de partenariats avec les sites périphériques.
- ➔ Identification de mécènes/partenaires privés.
- ➔ Implication de la population (visites de terrain, etc.)

Promouvoir et développer le territoire

La constitution d'un réseau d'acteurs

Tous les participants ont conscience que le label Geopark est une plus-value pour le territoire, notamment en termes d'image et de notoriété. Durant le forum, des questions ont été posées sur ce que peut apporter concrètement le label. Les acteurs du territoire mettent également l'accent sur le fait qu'il faut s'appuyer sur les actions et les associations existantes pour construire une véritable démarche passé-présent-futur.

La mise en relation des acteurs et l'association avec tous les types de structure apparaît être un élément-clé du processus dans le discours des acteurs. Ils mettent en avant cette faiblesse, ainsi que l'isolement des initiatives, et ressentent un réel besoin de mise en cohérence des différentes initiatives, notamment au niveau touristique. Ces aspects permettront de créer une identité forte sur le territoire. Plusieurs idées sont émises en ce sens : faire se regrouper les associations, décrocher l'échelle communale pour inviter les acteurs du territoire à partager leurs richesses respectives ; créer un système formalisé d'ambassadeurs, etc. L'idée de créer des outils d'accompagnement qui permettraient de favoriser la mise en réseau est également évoquée à plusieurs reprises. La mise en place de partenariats avec des acteurs du secteur privé pourrait également être une piste d'action, qui reste à développer.

« Nous pourrions nous rencontrer et ainsi faire découvrir notre village à nos voisins. »

Témoignage

Bruno ROUSSELLE, Conservateur de l'Espace Pierres Folles et référent scientifique de la démarche Geopark

« Au cours de mes nombreuses années d'étude de la géologie du Beaujolais, cela fait maintenant tout juste 20 ans, j'ai forgé la conviction que cette entité du paysage régional recouvrait un vrai potentiel scientifique et culturel.

Aujourd'hui, à l'heure de la candidature de notre territoire à la labellisation Geopark par l'UNESCO, mon opinion n'a pas changé ; plus, elle s'est renforcée avec l'expérience des réalités pédagogiques et touristiques de la géologie et de ses liens particulièrement étroits avec l'histoire, le patrimoine et l'économie, c'est-à-dire avec l'homme et son environnement.

Le Beaujolais, comme bien d'autres régions mais de manière très différente de celles-ci, recèle un patrimoine géologique remarquable qui s'exprime de multiples façons, dans le paysage, les mines et carrières, l'architecture, la vigne et le vin, la forêt, l'agriculture, la ruralité... Un patrimoine qu'il convient de préserver et de mettre en valeur, pour le public qui nous visite mais également, et c'est essentiel, pour nous-mêmes, résidents attachés à leur espace de vie. N'est-ce pas justement l'une des ambitions d'un Geopark ?

Et que dire du patrimoine qui demeure caché et qui reste à découvrir, dans une contrée qui n'a pas fini de révéler ses secrets. Des fossiles sortent de terre ! Des gisements minéraux étalent leurs merveilles... ! Bientôt aussi, des énigmes géologiques, débattue depuis longtemps, seront résolues en vallée d'Ardières ou aux confins du Beaujolais Vert et pourront être racontées au public. Oui, la géologie du Beaujolais, parmi bien d'autres richesses de notre pays, est un vecteur de culture et de développement. »



Conférence Européenne des Geoparks : Le Beaujolais entre dans le réseau

Le Syndicat Mixte du Beaujolais, porteur du projet de Geopark Beaujolais, représenté par son Président, Daniel Paccoud, les deux chargés de missions, Arthur Barbary et Charlotte Besombes, accompagnés de Bruno Rousselle, conservateur de l'Espace Pierres Folles et référent scientifique du projet, et Chantal Pégaz, ont participé à la douzième conférence des Geoparks Européens, dans le Geopark de Cilento au Sud de Naples, du 4 au 6 septembre 2013.

Le but de cette démarche était double :

- ➔ prendre connaissance et contact avec le réseau européen, comprenant déjà 58 Geoparks ;
- ➔ informer de la démarche et présenter le projet de Geopark Beaujolais.

Les différentes interventions ont permis de mettre en avant la diversité de la géologie européenne et des cultures régionales associées à ce patrimoine. Chaque Geopark a souligné l'importance du développement économique, par le tourisme, lié à cette labellisation, parrainée par l'UNESCO. Tous les représentants des Geoparks européens ont souligné l'importance de la population locale dans le projet et de son implication sur le territoire.



Les plus-values d'un Geopark

Lors de la conférence, les différents échanges avec de nombreux Geoparks du réseau international nous ont permis de déterminer quelques points importants concernant l'apport d'un projet Geopark sur le développement local des territoires :

- la création ou la confortation de l'identité territoriale ;
- l'accroissement de la connaissance et de l'appropriation des ressources par les habitants ;
- une augmentation de l'affluence touristique sur les territoires et la création de nouveaux produits touristiques en lien direct avec le territoire ;
- une forte contribution au développement local économique et durable par l'implication des populations et des acteurs locaux.

« Se développer à proximité d'une métropole européenne » une opportunité à saisir plutôt qu'à subir !

Si, pour reprendre la thématique des forums, « **se développer à proximité d'une métropole européenne** » peut sembler de prime abord un défi à relever, les forums ont montré qu'il s'agissait plutôt d'une **véritable opportunité** pour le Beaujolais. Cela passe nécessairement par l'exploitation des atouts du Beaujolais et notamment de sa dynamique économique, de sa qualité environnementale, de ses ressources naturelles et patrimoniales et de la diversité des territoires qui le composent. Toutefois, pour réussir ce développement « à proximité d'une métropole européenne », les forums ont fait apparaître deux conditions majeures :

La nécessité de raisonner Beaujolais dans son ensemble

Si la **diversité des territoires qui composent le Beaujolais** constitue un atout indéniable, cette situation peut aussi constituer un handicap car la gouvernance reste en effet actuellement extrêmement morcelée.

Toutefois, avec la mise en œuvre de la réforme territoriale et de la Métropole, l'organisation institutionnelle du Beaujolais va considérablement évoluer et ce très rapidement. C'est donc ici l'occasion unique de **mettre en place un nouveau mode de gouvernance** pour le Beaujolais permettant de proposer une offre globale et homogène, que ce soit en matière économique, résidentielle, touristique ou commerciale.

C'est en effet uniquement à cette condition que le Beaujolais pourra **être lisible et visible**, à la fois en interne mais également vis-à-vis de l'extérieur.

La mise en place d'une **gouvernance renforcée** à l'image de ce que pratique notamment la Métropole apparaît donc à moyen terme comme une nécessité, autant pour réussir le développement du territoire dans son ensemble que pour **participer aux coopérations métropolitaines** qui se mettent en place actuellement.



Une animation territoriale riche

Cette démarche prospective organisée autour de forums thématiques a pu être réalisée grâce à la volonté des élus et du travail des collaborateurs du Syndicat Mixte du Beaujolais.

Ces réflexions ont été accompagnées par une AMO constituée des bureaux d'études « AID Observatoires » et « Interland ».

Mais rien de tout cela n'aurait été possible sans la participation de toutes et tous (élus locaux, représentants d'institutions, membres d'associations, ou simple citoyen) !

Le besoin de disposer d'un projet fédérateur

Le Beaujolais, doté d'une **identité forte**, prend progressivement conscience de l'**intérêt d'un marketing territorial**. Toutefois, ce type de démarche reste actuellement peu décliné et ne couvre pas l'ensemble des actions portées par les différents territoires.

Par ailleurs, la **démarche Geopark** mise en place à l'échelle de l'ensemble du Pays Beaujolais constitue aujourd'hui **un projet qui rassemble les acteurs** autour des sites naturels, des ressources naturelles et des sites patrimoniaux et historiques.

La dynamique créée autour de cette thématique ouvre également le Beaujolais sur l'extérieur grâce notamment à la mise en réseau à l'échelle européenne des Geoparks. Si cette démarche a une portée territoriale, elle reste toutefois limitée à des thématiques spécifiques ne fédérant pas la totalité des acteurs.

En complément de ces démarches et en appui de la dynamique territoriale globale, **le Pays Beaujolais a donc besoin d'un projet novateur, fédérateur, visible et lisible**.

Ce projet aurait notamment pour objectifs :

- de créer un sentiment de fierté en interne ;
- de fédérer les territoires ;
- de développer la relation avec les territoires voisins ;
- d'apporter une lisibilité interne et externe ;
- d'attirer des acteurs externes.

Reste donc aujourd'hui à **identifier et construire ce projet fédérateur**.

